



## Communiqué de presse de l'assemblée générale du 26 mars 2015

Association Générale des Cadres (AGC/CGFP):

### Echec de la médiation !

Récemment l'assemblée générale ordinaire de l'AGC, l'unique association syndicale de la carrière du rédacteur, s'est tenue à Luxembourg-Dommeldange.

Après avoir adressé son traditionnel message de bienvenue, le président Fernand Muller a commenté l'actualité syndicale et politique récente.

Il a particulièrement insisté sur le vote en date du 24 mars 2015 des projets de loi en rapport avec les réformes de la Fonction publique, ainsi que sur l'affaire dite « LuxLeaks ».

Quant aux élections pour le renouvellement de la Chambre des fonctionnaires et employés publics, le président a souligné que faute de liste adverse, tous les candidats de l'AGC ont été proclamés élus sans autre formalité, de sorte que l'association y sera représentée par cinq membres effectifs et autant de suppléants.

Le trésorier Claude Stephany a présenté le rapport de la situation financière de l'AGC. Les réviseurs lui ont certifié une bonne gestion financière et l'assemblée lui a donné décharge. Vu la situation financière équilibrée, le montant de la cotisation reste inchangé pour l'année 2016.

Dans son rapport d'activité, le secrétaire général Thierry Ries a passé en revue l'activité syndicale de l'année écoulée.

Il a constaté avec amertume que l'entrée en vigueur des réformes de la Fonction publique met définitivement un terme aux revendications de longue date de

l'AGC visant à revaloriser la carrière du rédacteur par le biais d'une formation plus adéquate, adaptée à ses besoins spécifiques.

Défenseur farouche de la carrière du rédacteur, l'AGC a lancé son quatrième litige en six ans visant un relèvement du niveau d'études requis pour l'accès à la carrière.

Lors de la seule réunion de la commission de conciliation qui s'est tenue par la suite, Monsieur le Ministre de la Fonction publique et de la Réforme administrative a fait remarquer qu'il ne dispose d'aucune marge de manœuvre, de sorte que les revendications de l'association n'auront aucune chance d'aboutir.

Face à leurs positions diamétralement opposées, les parties n'ont pu que constater l'échec de la conciliation.

Après signature du procès-verbal de non-conciliation, la procédure de médiation a été entamée. Le secrétaire général a profondément regretté que la vraie nature du litige a manifestement échappé à Monsieur le Médiateur.

C'est ainsi que compte tenu de recommandations tout à fait inacceptables, la médiation s'est elle-aussi soldée par un échec.

Le secrétaire général a évidemment déploré que Monsieur le Ministre de la Fonction publique et de la Réforme administrative persiste à poursuivre le démantèlement latent de la carrière du rédacteur entamé par ses prédécesseurs.

Il a toutefois salué le fait que grâce aux avancements et promotions automatiques prévus par les

réformes votées, le dommage causé à la carrière du rédacteur sera de nature plutôt morale que pécuniaire.

Partant, et considérant que le recours à la grève sans aucun espoir d'aboutir ne constitue qu'un acte symbolique démuné d'un quelconque effet positif, le secrétaire général a informé l'assistance que le comité de l'AGC a décidé à l'unanimité de renoncer au droit de grève lui revenant suite à l'échec de la procédure de conciliation et de la médiation. Il s'ensuit que le litige introduit en date du 11 avril 2014 est à considérer comme étant clôturé.

Finalement et nonobstant les tentatives de démantèlement de la carrière du rédacteur, le secrétaire général a confirmé la volonté de l'AGC de mettre tout en œuvre afin de défendre les intérêts de ses membres.

Le rapport d'activité a trouvé l'assentiment unanime de l'assemblée générale. Il peut être consulté, comme d'ailleurs l'allocation du président, sur [www.agc.lu](http://www.agc.lu).

Le nouveau bureau exécutif de l'AGC se compose comme suit :

Thierry Ries - président, Romain Kremer et Claude Stephany - vice-présidents, Blanche Wilmes - secrétaire générale, Aloyse Chrisnach - trésorier, Tanja Ackermann - secrétaire générale adjointe et Marc Kayl - trésorier adjoint.